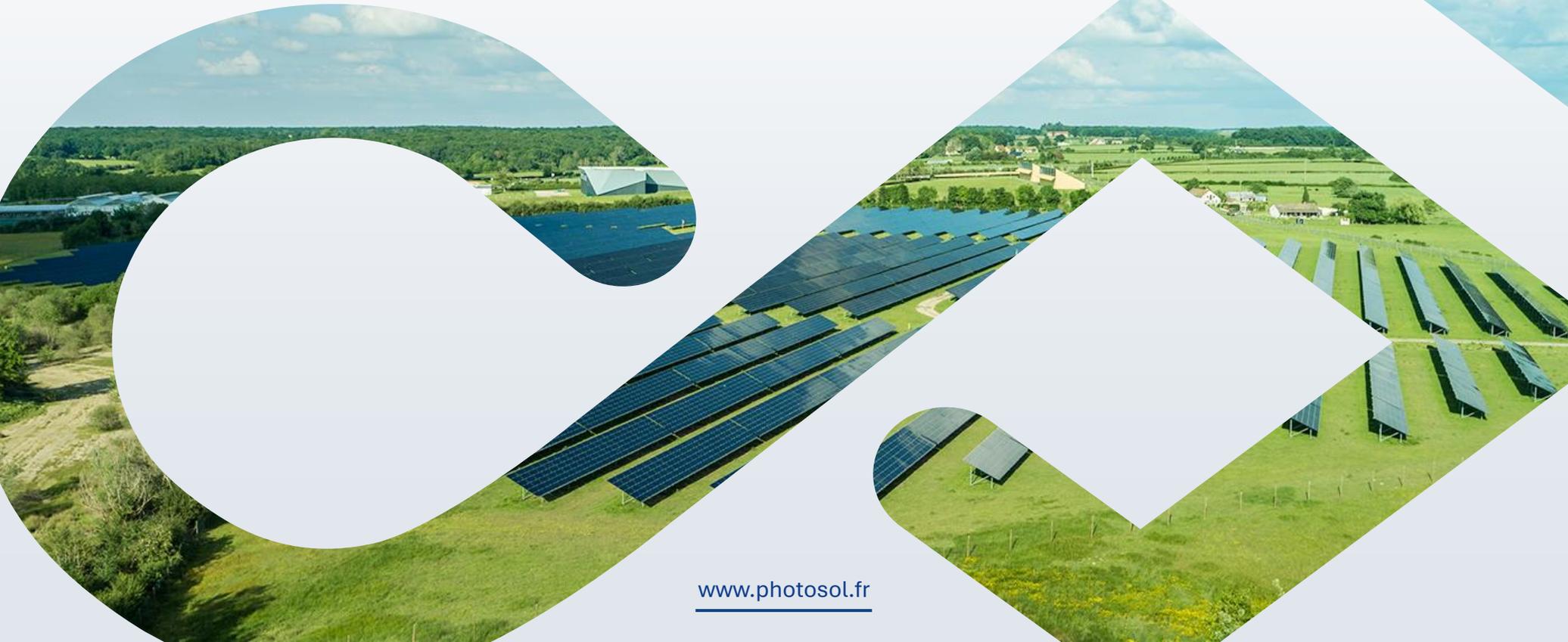


14 Janvier 2025

Projet photovoltaïque sur la commune de Brûlon

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

Projet de Brûlon :
03 Présentation et Chiffres clés

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Les propriétaires et exploitants



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet

Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

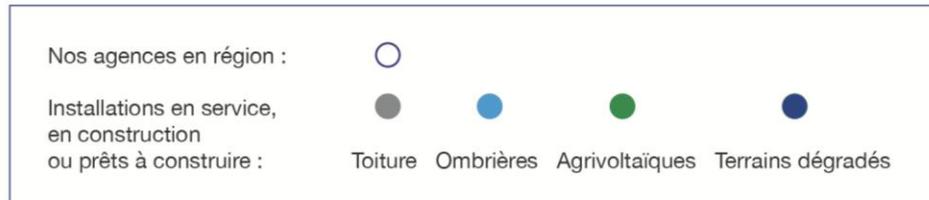
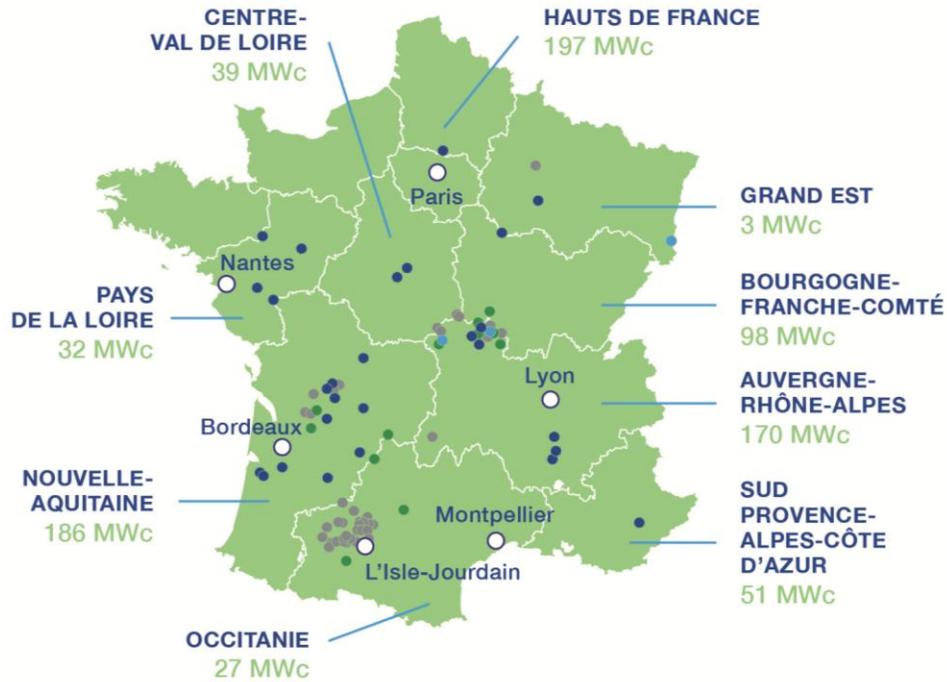
Photosol en France

16 ans
de savoir-faire

+ 80
installations
dont **16** parcs
agrivoltaïques

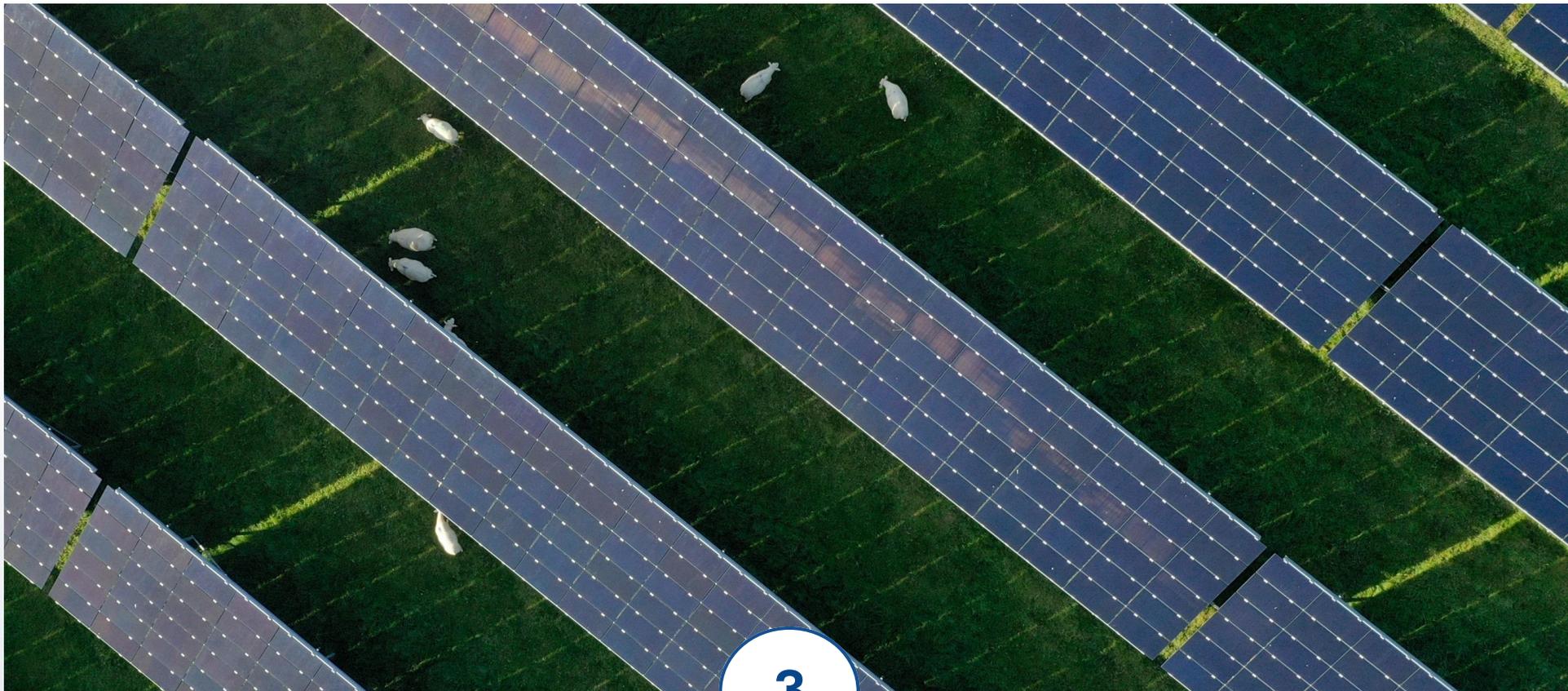
~900 MWc
en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du photovoltaïque



Les grandes étapes de développement du projet



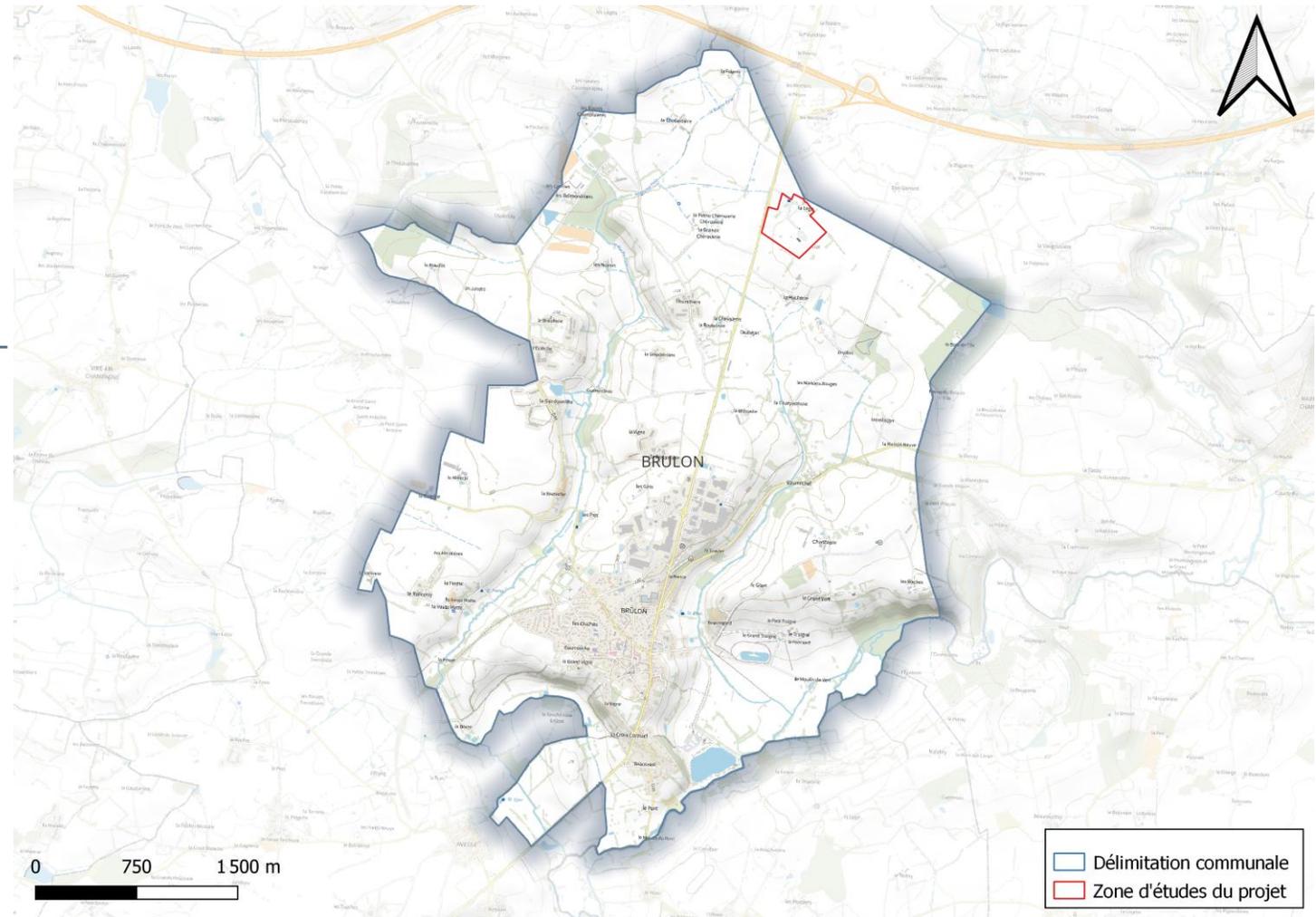


3

Le projet de Brûlon

Localisation Du projet de Brûlon

- Parcelles situées au Nord-Est du centre de Brûlon
- Site industriel de Sicogaz



Vue aérienne du projet de Brûlon Zone Nord



Localisation

Du projet de Brûlon



Surface d'étude : **13,3 ha**



Nature : **Site Seveso – Dépôt de gaz en activité (Sicogaz)**



Puissance estimée : **10 MWc**



Document d'urbanisme : **PLU de Brûlon**

Calendrier du projet :



- ✓ **Réception de l'état initial du volet naturel - Septembre 2023**
- ✓ **Retour de l'étude de danger – Juin 2024**
- ✓ **Dépôt du PC - Début 2025**



Localisation :
Nord-Est de la commune de Brûlon



Urbanisme

Un futur PLUi en cours de rédaction

Document d'urbanisme : PLU de Brûlon

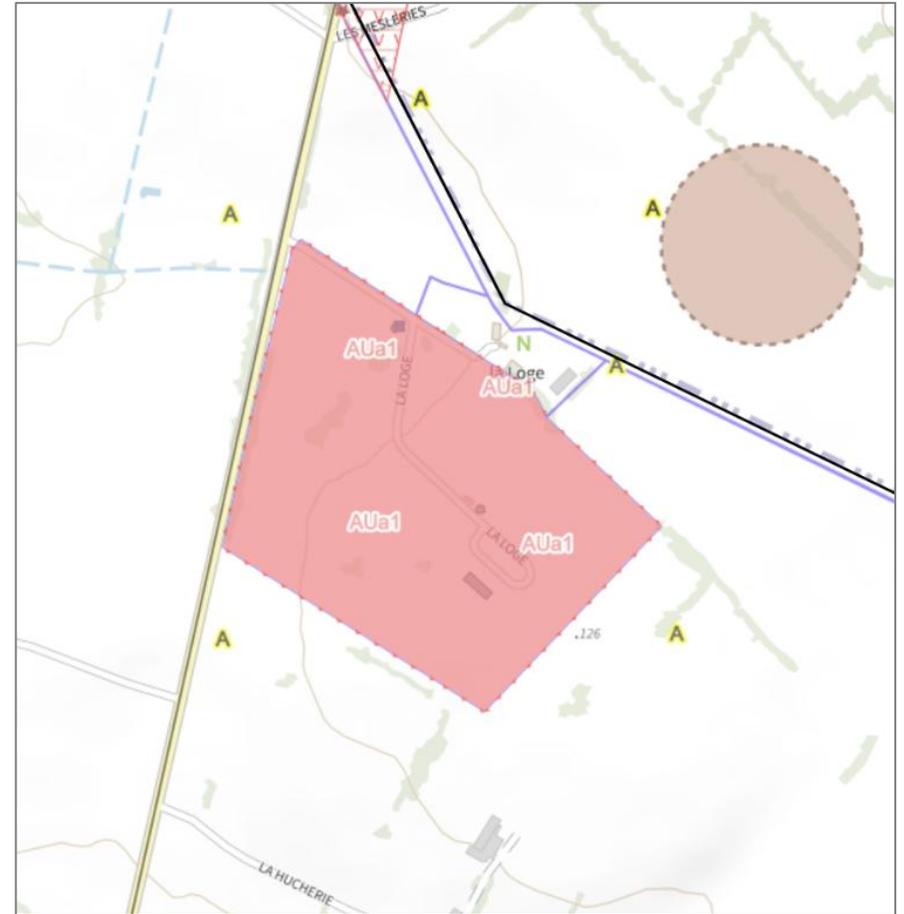
Zonage Aua1 non pas compatible :

- Zonage AUa1 : destiné à accueillir en campagne des activités à risques qui ne peuvent pas être implanté trop près des zones urbaines, sont autorisés les constructions à usage d'activités industrielles.

Zonage N : zone naturelle, évitée dans le cadre du projet

L'urbanisme permet en l'état actuel d'obtenir

Le permis de construire	Un tarif de rachat
✗	✓



Zone d'études du projet

Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Existence d'une surface minimale exploitable

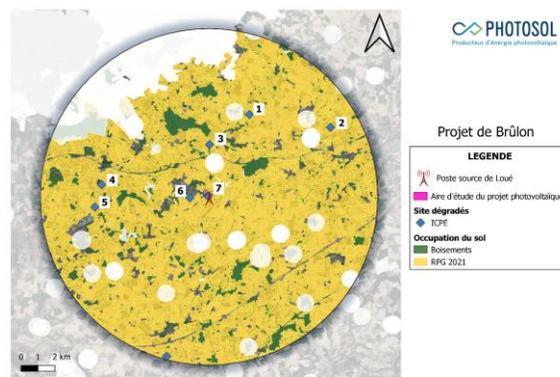
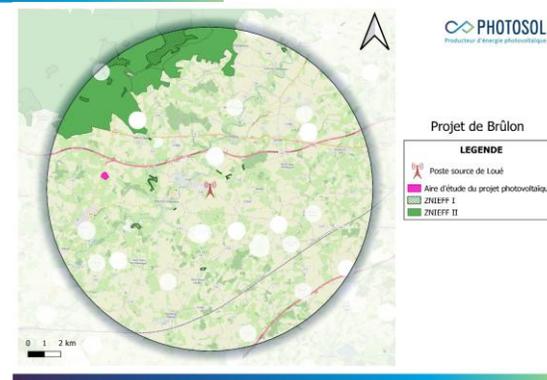
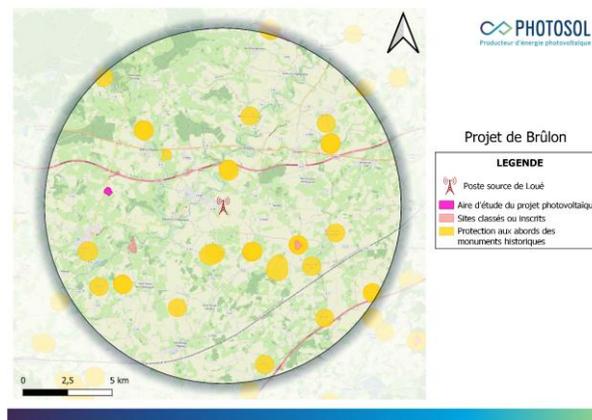
Existence d'une topographie favorable au projet

Possibilité d'un raccordement au réseau suffisamment proche

Absence de sensibilité paysagère

Dans un rayon de 10 km au poste source : 7 ICPE et 6 carrières analysées.

L'analyse des potentialités de déploiement d'installations photovoltaïques au sol dans un rayon de 10 km autour du poste source de Loué est faible. La plupart des sites étudiés ne présentent aucun avantage par rapport au terrain de Brûlon, qui se trouve sur un site à prioriser et a une grande pertinence sur le territoire.



Les enjeux écologiques du site de Brûlon



Zonages de protection : **Aucun périmètre de protection dans la zone immédiate. Une Natura 2000, 6 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type II dans le périmètre éloigné.**



Inventaire du terrain : **AEPE Gingko – août 2022 à juin 2023**



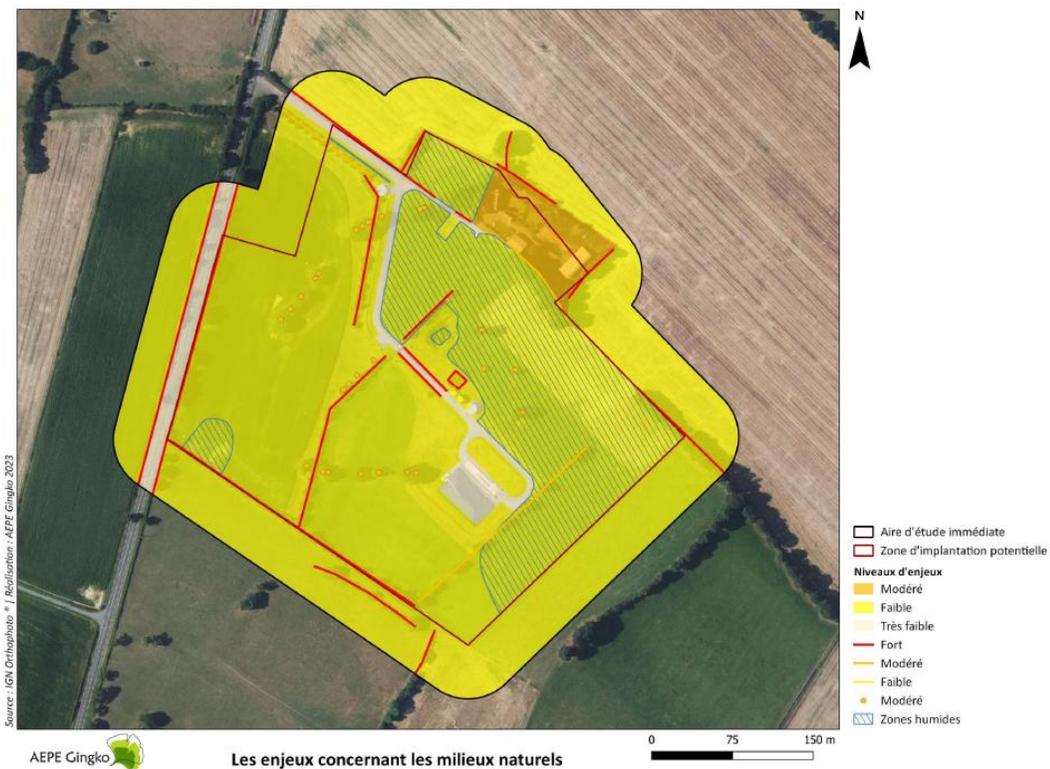
Enjeux flore - habitat : **Des enjeux très faibles - site composé majoritairement de prairies et monocultures**



Enjeux Zones Humides : **Présence de zones humides sur les terrains (4,83 ha)**



Enjeux Faune : **Globalement des enjeux faibles et forts au niveau des haies et arbres isolés**



Des enjeux globalement faibles.

Les enjeux forts et modérés correspondent notamment aux haies et arbres isolés. Ils sont évités dans le cadre de la conception du projet.

Les enjeux paysagers du site de Brûlon



Monuments historiques : **6 monuments historiques sont recensés au sein de l'aire éloignée (aucune covisibilité depuis ce monument)**



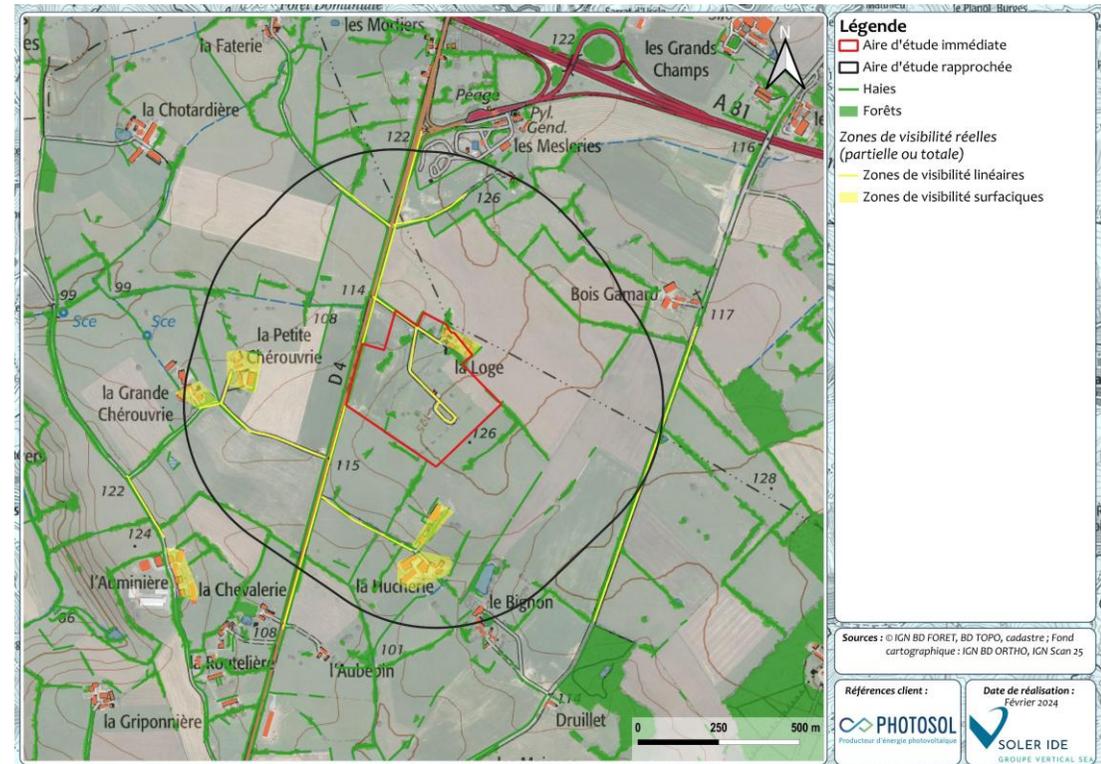
Distance aux habitations :

- env. 5 m - **La Loge**
- env. 120 m - **La Mucherie**
- env. 330 m - **La Petite Chérouvrie**
- env. 450 m - **La Grande Chérouvrie**



Perceptions depuis les routes :

- Depuis la **RD4**



Absence d'enjeux patrimoniaux.

La ZIP est visible uniquement depuis ses abords immédiats : RD4 et hameaux les plus proches. Les vues sur le site concernent plutôt des vues sur ces linéaires de végétation que sur les parcelles centrales à la ZIP en elles-mêmes, hormis sur les abords immédiats.

Un site compatible avec l'activité de Sicogaz



Objectifs :

- Evaluer la **faisabilité du projet** face aux risques industriels
- **Identifier les impacts potentiels sur les installations existantes de Sicogaz** (effets dominos, distance de sécurité)



Recommandations :

- Respecter des **distances entre panneaux et installations sensibles (25m)**
- Prévoir une séparation entre la 1ère rangée de panneaux et l'habitation au Nord
- Positionner le **scénario d'incendie dans la matrice de risques à un niveau de gravité acceptable** (MMR Rang 1 ou 2).



Figure 13 : Implantation envisagée pour le projet d'installation photovoltaïque avec prise en compte des distances de séparation

Acceptabilité globale des risques inchangés

L'étude des effets dominos révèle que l'installation des panneaux n'entraîne pas de nouvelles zones encombrées. Ces changements modifient les distances d'effets thermiques et de surpression, sans altérer l'acceptabilité globale des risques.

Les principales évolutions du projet



- Surface clôturée : **environ 10 ha**
- Puissance : **14,2 MWc**
- Production électrique : **16 GWh/an**
- Equivalent à **56,1 % de la consommation électrique de la commune de Brûlon**



- Surface clôturée : **environ 9,86 ha**
- Puissance : **10,04 MWc**
- Production électrique : **11 GWh/an**
- Equivalent à **38,6 % de la consommation électrique de la commune de Brûlon**

Les caractéristiques du projet



Surface agriPV clôturée : **9,86 ha**



Accès : **RD4**



Équipement :

- **2 transformateurs**
- **1 poste de livraison**
- **3 locaux techniques**
- **1 citerne**
- **Env. 16 200 panneaux**



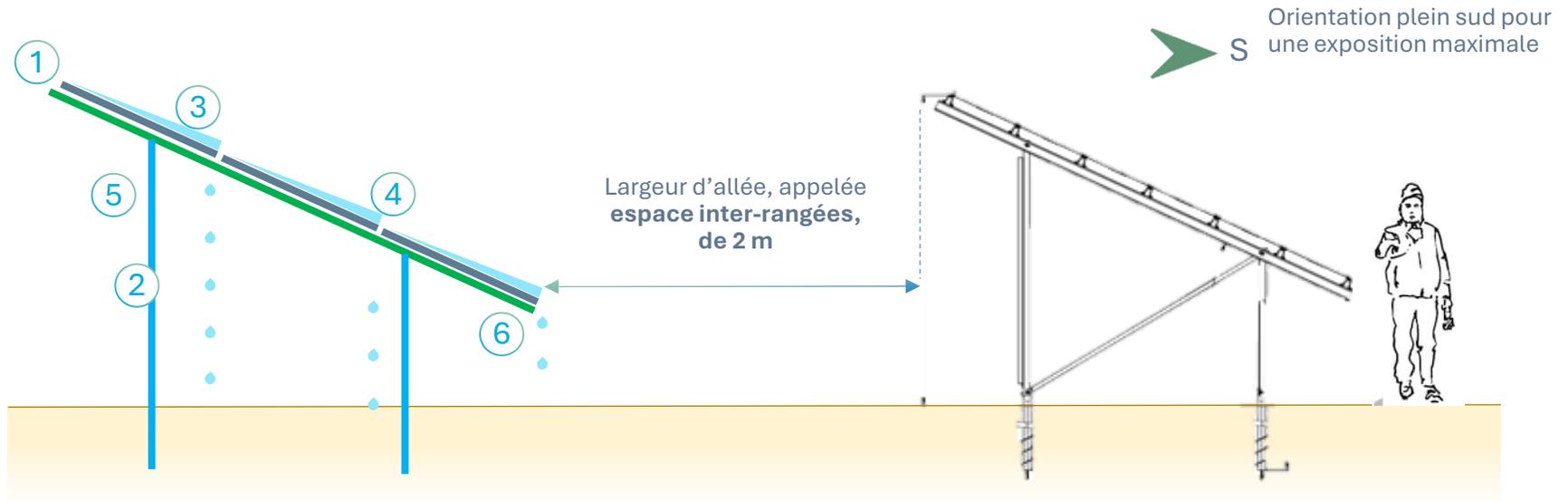
Linéaire de haies à créer/renforcer :
800 m



Puissance estimée projet : **10,04 MWc**



Caractéristiques de la structure



1 Point haut à 3 m du sol

2 Pieux vissés/battus supportant la structure et assurant l'ancrage dans le sol

3 Structure porteuse en acier (—) sur lesquelles sont posées les panneaux (—)

4 Espace entre les panneaux de 2 cm permettant l'écoulement des eaux de pluie et assurant la non-imperméabilisation des sols

5 Inclinaison de **15°**

6 Point bas à 1,10 m du sol

Un plan de masse qui intègre les enjeux identifiés

- Evitement des haies et arbres isolés
- Réduction de l'impact sur les zones humides : **surface de pieux + un poste de livraison = 370m² soit 0,84% de la zone humide et 0,4% de la surface clôturée.**
- Surface clôturée : **9,9 ha environ**
- Respect des préconisations du SDIS (**pistes périphériques de 5 m, mise en place d'une citerne incendie**)
- Respect des recommandations de l'étude de compatibilité (**prise en compte des éloignements à certaines infrastructures**)



Les mesures paysagères prévues dans le cadre du projet



- Aménagement d'une haie paysagère



Le raccordement envisagé

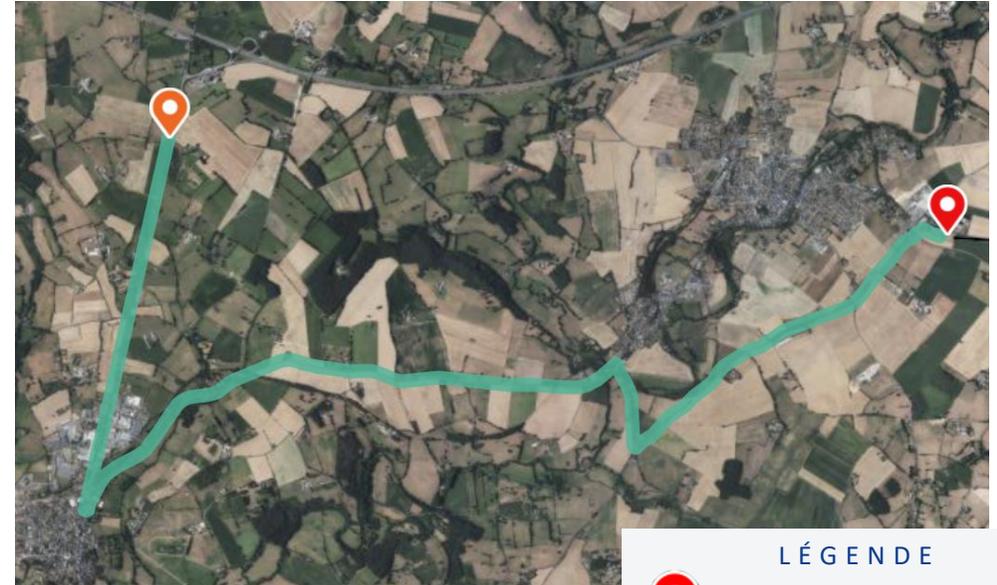


Raccordement en piquage : **Loué**



Distance au piquage: **~11 km**

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement du parc solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation selon la procédure définie par l'Article 50 du Décret n°75/781 du 14 août 1975 modifiant le Décret du 29 juillet 1927 pris pour application de la Loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie. Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS) qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.



L É G E N D E



Implantation du projet



Poste-source de Loué



Itinéraire de raccordement

Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **31 900 €/an***



Taxes d'aménagement : **25 740 €, dont 14 965 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **7,8 M€**



Nombre d'emplois mobilisés (en phase chantier) : **env. 30**



Production estimée du parc: **11 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 5 000 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **5 400 tCO2/an**

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 10,04 MWc*



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

Synthèse



Un site considéré **prioritaire pour l'installation d'énergie renouvelable**



Des enjeux environnementaux faibles à modérés et, une **réduction des impacts sur les zones sensibles**



Un projet compatible avec les installations de Sicogaz



10 MWc injectés sur le réseau, soit la **consommation annuelle d'électricité d'environ 1/4 des habitants** de la Communauté de communes La Belle Nature.

Et la suite?



Mise en ligne d'un exemplaire de la présentation sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire et du porter à connaissance



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Une question ? Contactez-nous !

concertation-projets@photosol.fr